



Sessione di u 10 di lugliu di u 2023
Session du 10 juillet 2023

Raportu N° 2023-18
Rapport N° 2023-18

Infurmazione nantu à u funziunamentu di a Camera di i Territorii
Information sur le fonctionnement de la Chambre des Territoires

Raportu di u Presidente di a Camera di i Territorii
Rapport du Président de la Chambre des Territoires

En application de la loi du 21 février 2022 dite loi « 3ds » et du décret d'application du 26 décembre 2022, le Préfet de Corse a, par arrêté du 19 juin 2023, joint en annexe du présent rapport, établit la liste définitive des nouveaux membres de la Chambre des territoires.

Cet arrêté et c'est l'objet du présent rapport entraîne des conséquences sur le fonctionnement et les documents qui régissent l'action de la Chambre : organes de travail, règlement intérieur, désignations de représentants au sein d'organismes extérieurs.

Le règlement intérieur a été évoqué dans un autre rapport et les désignations de représentants au sein d'organismes extérieurs seront abordées à l'occasion d'une prochaine session plénière.

A titre liminaire, je vous prie de bien vouloir prendre connaissance d'une information relative au statut des « remplaçants » des membres titulaires, donnée par les services de l'Etat.

En effet, le remplacement a un caractère permanent : c'est uniquement en cas de vacance définitive que le remplaçant prend la place du titulaire.

Il ne peut donc remplacer le membre titulaire à une session plénière par exemple en cas d'absence.

S'agissant du fonctionnement de cette instance, je vous précise que la Chambre est doté d'un Bureau qui se réunit a minima une fois par mois. Il peut se réunir plus souvent et décider quand il le juge utile, de créer des groupes de travail sur certains sujets précis et avec une durée de vie n'excédant pas la résolution du problème suscitant leur installation.

Je rappelle que le Bureau :

- intervient sur les ordres du jour des sessions,
- en assure le suivi les décisions ainsi que celui des travaux et des groupes de travail,
- propose les dates des réunions plénières,



- propose au Président de la Chambre et à ses membres de se saisir de sujets entrant dans les compétences de cette instance, indépendamment de toute saisine.

La désignation nominative de ses membres intervenant en session plénière, je vous propose de le faire aujourd'hui, sur la base d'un appel à candidatures.

A l'occasion de la réunion d'installation du Bureau, qui se tiendra à la suite de la présente séance, il conviendra de désigner en son sein un (e) Président (e), un (e) Vice-président (e), rapporteur (e) du Bureau, lors des sessions plénières.

Il vous est aussi proposé que les commissions thématiques telles qu'elles existaient jusqu'à présent, avec une durée de vie calée sur celle des mandatures de plénière et dont les travaux ont pu être menés à leur terme, ne soient donc pas reconduites.

J'en profite pour rappeler les travaux et les avancées réalisées par les membres sur les dossiers suivants : évolution statutaire de l'instance (notamment concernant sa composition), PADDUC (participation à l'élaboration d'un questionnaire à destination des communes), espaces naturels sensibles (contributions au futur Schéma territorial), réflexions dans le domaine de l'eau (participation à l'organisation des « Scontri di l'acqua »), prévention des incendies et PPFENI (avec une proposition de conventionnements pour l'intervention de personnels de la Collectivité), forêt (participation aux Assises de la forêt, conventionnements pour les dessertes forestières), Plateforme « Paes'idei »...

Par ailleurs, conformément aux textes en vigueur, la Chambre des Territoires se réunit au moins une fois tous les trois mois.

Elle peut être amenée à se réunir à une fréquence différente en fonction des dossiers soumis à l'ordre du jour de l'Assemblée de Corse ou sur proposition du Président du Conseil exécutif de Corse ou du Bureau, après validation par le Président du Conseil exécutif de Corse. Cela pourra être le cas notamment dans le cadre des discussions avec le Gouvernement.

Je vous propose par conséquent d'examiner en réunion de Bureau les propositions de dates pour les prochaines sessions plénières.

Vi pregu di dibàttene.

Je vous prie de bien vouloir en débattre.